

pas suffisante le Gouvernement devait acquitter, pour la municipalité, 25 p. 100 de tout autre placement à la même fin. La part du Gouvernement est sous forme de subvention et la municipalité reste propriétaire du champ. La subvention n'est accordée que pour les aéroports du service transcanadien.

M. BROOKS: Le ministre aurait déclaré récemment que le terminus oriental du service transcanadien serait à Moncton, et que des lignes privées desserviraient Halifax, Saint-Jean et Charlottetown. Le crédit affecte-t-il des sommes aux aéroports des grands centres tels que Saint-Jean, Halifax et Charlottetown? Il me paraîtrait injuste que ces villes aient à voir elles-mêmes à leurs moyens de transport aériens. Je n'ai rien à dire en marge de la controverse qui agite présentement certaines régions des Provinces maritimes au sujet de l'établissement de l'aéroport à Moncton. Je voudrais simplement savoir si les grands centres que j'ai mentionnés doivent bénéficier d'une partie du crédit à l'étude.

L'hon. M. HOWE: Ma déclaration a fait naître beaucoup de malentendus. Encore une fois, nous avons l'intention de relier le service transcanadien à tous les grands centres des Provinces maritimes. Que le service soit entrepris par le Gouvernement ou par l'initiative privée, il s'agira toujours du service transcanadien et les villes en cause obtiendront une partie des octrois. Nous sommes en pourparlers avec trois de ces villes actuellement, et l'an dernier une autre a reçu de l'assistance. De même les villes du circuit de la Saskatchewan, comme Moose-Jaw, Saskatoon, Prince-Albert et Battleford-Nord feront partie du service transcanadien bien qu'elles doivent y être reliées par des lignes privées plutôt que par celles de l'Etat.

M. BROOKS: Pourquoi appelle-t-on ce service lignes secondaires?

L'hon. M. HOWE: Parce que les endroits desservis ne se trouvent pas sur le tracé de la route transcanadienne.

M. BROOKS: Je veux parler des lignes de l'Est.

L'hon. M. HOWE: Appelons-les comme nous voudrions, mais elles appartiennent quand même au service transcanadien.

M. BROOKS: Récemment on appelait les services d'Halifax à Moncton et de Saint-Jean à Moncton des lignes secondaires.

M. McIVOR: Le ministère des Transports dotera sous peu Fort-William d'un magnifique aéroport. Notre conseil municipal déborde d'ambition et d'enthousiasme, et entrevoit l'avenir avec fierté. Il adoptait récemment un règlement affectant \$40,000 à cette fin, bien

qu'un journal d'Ottawa ait fait mention de \$400,000. Dans son trajet de Fort-William à Ottawa, la nouvelle en a fort augmenté le montant. Je remercie la presse de la capitale de la réclame qu'elle nous a faite, mais je tenais à faire cette mise au point.

M. BETTS: Je voudrais féliciter le ministre d'avoir augmenté ce crédit de \$300,000, mais j'incline à croire que nous sommes loin d'avancer aussi rapidement que nous le devrions dans le domaine de l'aviation. Les exploits accomplis par les aviateurs canadiens pendant la guerre font l'envie de toutes les autres nations de l'univers. Nulle part ailleurs l'initiative privée n'a mieux travaillé que chez nous aux progrès de l'aviation. Mais nulle part ailleurs non plus le gouvernement a autant que le nôtre hésité à s'engager dans cette voie. Un octroi de \$800,000 pour aider les municipalités à améliorer les aéroports qu'elles possèdent ou pour s'en ériger de nouveaux ne représente qu'une goutte d'eau dans l'océan. En ce qui concerne ce mode de transport, nous sommes encore des plus arriérés. On dépense pour des édifices publics et autres entreprises de l'Etat des sommes d'argent que l'on ferait mieux d'affecter au ministère des Transports qui pourrait les utiliser justement pour la fin de ce crédit. Je voudrais demander au ministre de ne pas se lasser de bien faire, mais de continuer à entreprendre de nouveaux travaux dans le but d'aider les municipalités, et assurer de meilleurs terrains d'atterrissage un peu partout. C'est un placement qui rapportera de gros dividendes dans un avenir rapproché.

L'hon. M. LAWSON: Je vais revenir sur la question posée par l'honorable représentant de Fraser-Valley (M. Barber) afin de pouvoir mieux comprendre le principe de ces subventions. Mon interprétation de la réponse du ministre est-elle exacte? Je suppose que la municipalité a dépensé la somme de \$300,000 pour un aéroport. Le ministre décide que ce champ sera un terrain d'atterrissage dans le réseau des lignes Trans-Canada et qu'il faut y dépenser encore de l'argent pour l'aménager suivant les exigences du service. Le ministre avance-t-il tout de suite aux municipalités, sous forme de subventions, une somme ne dépassant pas en tout \$100,000 sans que les municipalités y affectent elles-mêmes un certain montant?

L'hon. M. HOWE: Oui; nous nous rendons nous-mêmes compte des besoins. Prenez un aéroport semblable à celui dont mon honorable ami a parlé et au sujet duquel on a dépensé \$300,000. Si nous constatons qu'il faut y dépenser encore \$100,000 pour en faire un aéroport régulier nous accordons à cette ville une subvention pour le plein montant de \$100,000.